

Avis relatif aux demandes de
domiciliation administrative à
l'Université Toulouse III
d'associations étudiantes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 mars 2016

Délibération 2016/03/CFVU-17

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier*
- Vu la délibération 2016/03/Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-16 portant détermination des critères de recevabilité des demandes de domiciliation*

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de donner un avis favorable aux demandes de domiciliation administrative à l'Université Toulouse III des associations étudiantes suivantes :

- Campus Fab
- Magma UPS
- Poincaré
- Utopique

Toulouse le 4 avril 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0